



Flash  
Info



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz

Janvier 2012

RENCONTRES

## Rendez-vous "CNV - pratique" aux BIS



Vous êtes un professionnel du spectacle de variétés ou de musiques actuelles ? Assistez aux rendez-vous "CNV-Pratique": une vingtaine de minutes consacrées aux questions pratiques sur la déclaration de vos spectacles, l'obtention de subventions pour votre salle, votre groupe ou festival, ou encore comment avoir accès aux réseaux de promotion des spectacles. Mercredi 18 janvier de 16h30 à 18h30, à la cité des congrès de Nantes (salle B).

[Détail des thèmes proposés ici.](#)

[Formulaire d'inscription ici.](#)

**CONTACT - RENSEIGNEMENTS**

**Corinne BRET**

CHARGÉE DE COMMUNICATION

T : 01 56 69 11 40

E : [corinne.bret@cnv.fr](mailto:corinne.bret@cnv.fr)

\* inscriptions dans la limite des places disponibles



**midem.** connected by music

28-31 January 2012, Cannes, France

## **5 ans de spectacle musical en France : le panorama du CNV**

### **Le samedi 28 janvier de 14h00 à 15h00 auditorium J - Palais des Festivals de Cannes**

Dans le cadre du MIDEM, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) propose de dresser un panorama des principales évolutions qu'il a pu mettre en lumière au cours des dernières années et de montrer comment, alors que les conditions de production de spectacles ont évolué, il poursuit et développe sa mission de soutien aux entreprises du secteur.

#### **CONTACT - INSCRIPTION**

**Corinne BRET**

CHARGÉE DE COMMUNICATION

T : 01 56 69 11 40

E : [corinne.bret@cnv.fr](mailto:corinne.bret@cnv.fr)

#### **À NOTER**

### **La taxe sur les spectacles plafonnée à 27 M€**

Dans le cadre de la loi de finances pour 2012, l'Assemblée Nationale avait voté en première lecture un amendement gouvernemental plafonnant à 23M € en 2012 le produit de la taxe sur les spectacles, de sorte que l'excédent éventuel devait être reversé au budget de l'Etat. Une disposition similaire frappait de nombreux « opérateurs de l'Etat », dans un souci de lutte contre les déficits publics. La mobilisation des professionnels et du ministère de la culture et de la communication a finalement permis au Parlement de modifier son vote initial. Le principe du plafond est certes maintenu, mais son montant est fixé à 27 M €, alors que le budget prévisionnel du CNV prévoit à un niveau de 23 M € le produit de la taxe en 2012. L'exécution du budget de l'établissement et la perception de la taxe s'effectueront donc sans changement.

## RAPPEL : Modification des commissions

### Diffusion des salles de spectacles (7)

Le programme « Diffusion » de l'aide à l'activité des salles a été légèrement modifié et ses critères précisés. Parmi les critères d'appréciation de la commission, l'attention sera portée sur les objectifs de développement de la diffusion du lieu et son niveau d'activité. La commission évaluera le volume d'activité de la diffusion relevant de la taxe sur les variétés, en particulier le nombre de spectacles produits par la salle, en fonction du contexte territorial et économique de celle-ci. Les dates limites de dépôt des dossiers et des prochaines réunions de la commission sont indiquées dans la rubrique ci-dessous.

### CONTACTS

**Jean-François PAUX ou Nathalie KUHN**

Secteur Salles de Spectacles

T : 01 56 69 11 41

E: [jean-francois.paux@cnv.fr](mailto:jean-francois.paux@cnv.fr)

E : [nathalie.kuhn@cnv.fr](mailto:nathalie.kuhn@cnv.fr)

## MÉMO

### SAVE THE DATE !!

**Journée des instances et des affiliés**

**12 mars 2012**

### Dates limites de dépôts des dossiers et des commissions

#### Commission "Festival" (2)

Dépôt du dossier le 10 janvier pour la commission du 7 février

#### Commission "Aménagement et équipement des salles de spectacles" (6)

Dépôt du dossier le 11 janvier pour la commission du 8 février

#### Commission "Activité des salles de spectacles" (7)

Dépôt du dossier le 12 janvier pour la commission du 9 février

Dépôt du dossier le 6 février pour les commissions des 5 et 15 mars qui statueront sur l'aide à la diffusion en plus de la pré-prod scénique et l'avance remboursable aux salles de spectacles

#### Commission "activités de production" (4/5)

Dépôt du dossier le mercredi 18 janvier pour la commission du 15 février

Dépôt du dossier le mardi 14 février pour la commission du 13 mars

#### Commission "Structuration et développement professionnels"(3)

Dépôt du dossier le jeudi 19 janvier pour la commission du 16 février

#### Commission "Résidence Musiques Actuelles" (8)

Dépôt du dossier le 24 janvier pour la commission du 6 mars

#### Commissions "Export" (CNV – BureauExport) (9) et "Aide au développement à l'international"

Dépôt du dossier le vendredi 17 février pour la commission du 16 mars

#### Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)

Dépôt du dossier le 23 février pour la commission du 8 mars

Les décisions des commissions seront validées par le Conseil d'administration du 21 mars 2012 - [Télécharger le calendrier 2012 des commissions.](#)

## COORDONNÉES



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz

CNV  
9 bd des  
Batignolles  
75008 PARIS

T : 01 56 69 11 30  
F : 01 53 75 42 61  
M : [info@cnv.fr](mailto:info@cnv.fr)  
[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

Le CNV est un établissement public, industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.